



FranceAgriMer

> ÉDITION décembre 2010

Variétés et rendement des céréales biologiques en 2009 Récolte 2009



LES ÉTUDES DE FranceAgriMer

FranceAgriMer réalise depuis plusieurs années une enquête sur la répartition variétale des céréales biologiques auprès de plus de 4 000 producteurs. Avec un taux de réponse à 29 %, cette base d'informations permet aujourd'hui d'apporter une estimation fiable des rendements en céréales, donnée importante pour renforcer la connaissance de cette filière biologique. Au niveau variétal, Renan reste la première variété biologique cultivée en blé, représentant 23 % des surfaces.

STRUCTURE DES EXPLOITATIONS DANS L'ÉCHANTILLON

> Prépondérance des exploitations mixtes

L'enquête a été menée au cours du mois de février 2010 auprès de 4 081 producteurs de céréales bio recensés dans le fichier des demandes d'aides PAC. Cette base de sondage permet d'appréhender l'ensemble des exploitations de grandes cultures converties à l'agriculture biologique. 1 184 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 29 %. La prépondérance des grandes cultures dans la répartition des répondants est cohérente avec celle de la SAU selon l'activité biologique.

En 2009, les grandes cultures n'occupent plus que 41 % de la surface agricole de notre échantillon (86 % en 2008) contre près de 50 % pour l'élevage (2 % en 2008).

Répartition des répondants

Activité	100 % bio		Mixte		Total	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Grandes cultures	62,8 %	14,8 %	23,1 %	26,5 %	85,9 %	41,3 %
Polyculture élevage	9,0 %	3,3 %	3,4 %	5,8 %	12,4 %	9,1 %
Élevage	1,0 %	23,9 %	0,7 %	25,6 %	1,6 %	49,6 %
Total	72,8 %	42,0 %	27,2 %	58,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : FranceAgriMer

En 2009, on ne retrouve plus la prépondérance de l'agriculture totalement biologique dans les surfaces cultivées ; 58 % sont en mixte.

> Exploitations exclusivement bio : 15 % en grandes cultures

La part des producteurs 100 % bio et des mixtes est sensiblement la même dans notre échantillon que dans le fichier PAC. En revanche, on dénote une sur-représentation des grandes cultures (41 contre 34 %) et une sous-représentation des éleveurs (50 contre 56 %).

La structure des exploitations diffère. La surface moyenne emblavée dans l'enquête atteint 13 hectares pour le blé tendre et le maïs, 7 ha pour l'orge et 9 ha pour le triticale, contre respectivement 12,6 et 8 hectares dans la PAC.

Structure des exploitations ayant répondu à l'enquête

Activité		Enquête 2009	Pac 2009
Blé tendre	< 5 ha	37%	44%
	de 5 à 10 ha	23%	23%
	de 10 à 30 ha	29%	26%
	> à 30 ha	12%	7%
Maïs	< 5 ha	37%	47%
	de 5 à 10 ha	28%	24%
	de 10 à 30 ha	26%	23%
	> à 30 ha	9%	7%
Orge	< 5 ha	51%	64%
	de 5 à 10 ha	27%	21%
	de 10 à 30 ha	19%	14%
	> à 30 ha	2%	1%
Triticale	< 5 ha	44%	52%
	de 5 à 10 ha	24%	25%
	de 10 à 30 ha	30%	21%
	> à 30 ha	3%	2%

Source : FranceAgriMer



Les exploitations avec des petites surfaces en culture bio sont moins représentées dans l'échantillon. Celles de l'enquête cultivant de 5 à 10 hectares sont en plus forte proportion qu'au niveau global, quelle que soit la céréale. De même, celles cultivant plus de 10 hectares sont mieux représentées qu'au niveau du fichier PAC 2009.

Le groupe des répondants a une structure différente de celle de l'ensemble de la population, que ce soit en termes de surface ou de répartition par type d'activité.

Ainsi, les résultats ont fait l'objet d'un redressement sur la taille et la structure des exploitations pour le calcul des répartitions variétales et l'estimation des rendements.

RENDEMENTS

Cette évaluation des rendements provient de déclarations des agriculteurs et non d'essais variétaux normalisés. Cette approche permet de dégager une tendance corroborée par les observateurs.

	Rendement moyen		
	2008	2009	Evolution
Blé tendre	31	32	3 %
Mais	66	58	- 12%
Orge	29	31	7 %
Triticale	34	34	=

Source : FranceAgriMer

> Rendement en blé tendre en légère progression par rapport à 2008

Le rendement national moyen du blé tendre, toutes variétés confondues, reste relativement stable par rapport à celui observé à 2008 (32 q/ha), avec une forte variabilité comprise entre 20 q/ha en Languedoc-Roussillon et 42 q/ha en Lorraine, en Ile-de-France et en Picardie.

Tout comme en conventionnel, le rendement national moyen 2009 en maïs bio toutes variétés confondues est en recul par rapport à 2008 (58 q/ha contre 66 q/ha), compris entre 35 q/ha dans la région normande et 77 q/ha dans le Nord-Pas-de-Calais.

Pour ce qui est du rendement national moyen 2009 des exploitations en orges, ce dernier est également en augmentation par rapport à 2008 : 31 q/ha contre 29 q/ha, avec des rendements variant entre 25 q/ha en Midi-Pyrénées et 41 q/ha en Haute-Normandie ainsi qu'en Bretagne.

Enfin, le rendement national moyen du triticale, toutes variétés confondues, est stable par rapport à 2008 (34 q/ha), avec des rendements compris entre 25 q/ha en Ile-de-France et en Languedoc-Roussillon à 47 q/ha. Les variations observées s'expliquent largement par les interactions « variété- milieu-année ». L'effet de ces facteurs est plus prononcé en bio qu'en conventionnel.

RÉPARTITION VARIÉTALE DES CÉRÉALES

> Choix des variétés : critères agronomiques en tête

Les principaux critères de choix d'une variété exprimés dans l'enquête sont les critères agronomiques (55 %), le rendement (20 %), les conseils (1 %) et la disponibilité de la semence (7 %). Dans les critères agronomiques (y compris la qualité), sont regroupés la résistance aux maladies, la date de semis, le poids spécifique et la paille pour l'élevage, l'adaptation aux conditions climatiques locales, l'adaptation aux sols, la résistance à la verse, le précédent et la prévention au vu des dégâts causés par le gibier. Le critère rendement associe le potentiel et la productivité. Les conseils émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négociants), des chambres d'agriculture ou de l'entourage.

Pour les semences bio, il est à noter que la disponibilité est un critère de choix par défaut. Le poste « autres » regroupe essentiellement des critères économiques tels que le prix de la semence et le prix de vente de la récolte.

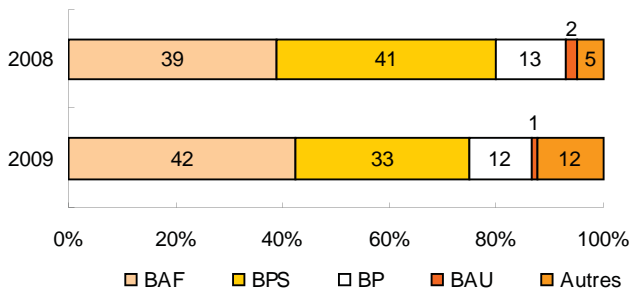
> Progression des blés améliorants ou de force

La part des surfaces en blés destinées à la panification est largement majoritaire. En 2009, en agriculture biologique, les blés améliorants ou de force (BAF) et les blés panifiables supérieurs (BPS) représentent 75 % des surfaces, contre 80% en 2008.

Certaines pratiques culturales répandues parmi les éleveurs enquêtés (cultures de céréales autres que le blé tendre, maïs, orge ou triticale, mélanges de céréales ou à base de céréales) sortent du champ de l'enquête ou rendent impossible l'indentification de certaines variétés utilisées sur les parcelles. Des variétés non inscrites au catalogue français sont également utilisées.

Depuis le début de cette enquête, la part des BAF est supérieure à celle du conventionnel. En effet, dans cette répartition, 42% des surfaces semées en agriculture biologique le sont avec des

2009 : Progression des blés améliorants ou de force



Source : FranceAgriMer

variétés de blés améliorants ou de force (soit huit fois plus qu'en conventionnel), signe que les exploitations orientées vers l'agriculture biologique doivent s'adapter à une demande spécifique en termes de qualité et de variétés à forte teneur en protéines. Ce choix est un des moyens permettant d'assurer un taux de protéines suffisant pour une bonne utilisation en panification.

La part des blés panifiables progresse légèrement par rapport à 2008 (+ 7 points).

> Prédominance des variétés « rustiques »

Le choix variétal est un des moyens permettant d'assurer un taux de protéines suffisant pour une bonne utilisation en panification ou en alimentation animale.

Des variétés sont dites « rustiques » lorsqu'elles sont tolérantes aux maladies, à la verse, à des conditions climatiques rudes ou qu'elles s'adaptent à différents types de sols. Ces variétés permettent également d'obtenir un rendement régulier et se satisfont d'apports limités en intrants. La rusticité, contribue à la régularité malgré des contraintes dans les conduites de cultures inhérentes à l'agriculture biologique. Dans la pratique, il est constaté que ces caractéristiques se rencontrent plutôt dans les variétés les plus anciennes, d'autant plus qu'il existe peu de variétés spécifiques au biologique.

En cultures biologiques, les exploitations privilégient toujours Renan, variété de qualité meunière améliorante ou de force (BAF). Cette variété est une référence en culture bio car elle est particulièrement adaptée à ce type d'agriculture.

Agriculture biologiques : récolte 2009

Variétés	Classe	Avis ANMF (**)	Année d'inscription	Surfaces nationales (en %)	Surfaces cumulées (en %)
Renan	BAF	VRM bio	1989	23	23
Piréneo	BPS	VRM bio	2007	8	31
Atlass	BP	-	2004	7	38
Lona	BAF	BPMF bio	1998	6	44
Saturnus	BP	VRM bio	2001	5	50
Triso	BAF	BPMF bio	2000	5	55
Soissons	BPS	BPMF bio	1988	5	60
Caphorn	BPS	BPMF bio	2001	3	63
Apache	BPS	-	1998	3	66
Capo	BP	VRM bio	1989	3	68
Autres variétés				32	100

Source : FranceAgriMer

(*) BAF : blé améliorant ou de force

(*) BPS : blé panifiable supérieur

(*) BP : blé panifiable (ex BPC)

(**) VRM bio : variété recommandée par la meunerie française spécifique pour l'agriculture biologique

(**) BPMF bio : blé pour la meunerie française convenant à l'agriculture biologique, sous réserve d'adaptation aux conditions agronomiques

Malgré une baisse des semis, Renan reste la première variété bio cultivée (- 8 points par rapport à 2008). Elle est fortement localisée en Bourgogne où elle représente 22 % des emblavements ainsi qu'en région Centre (18 %).

Dans ce classement, Pirénéo (2007), variété récente, fait son entrée avec 8 % des semis de blé tendre biologique.

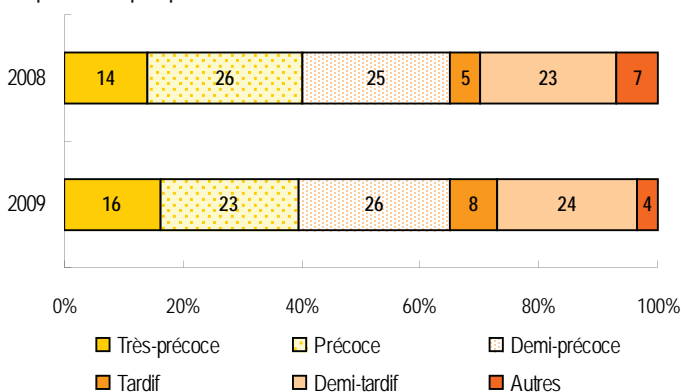
La variété Atlass continue sa progression (+ 6 points) et représente 7 % des variétés cultivées en bio.

MAÏS

> Progression des variétés demi-précoces : + 1 point par rapport à 2008

En 2009, le maïs bio est principalement localisé dans la région des Pays de la Loire (27 % de la surface nationale) et également présent en région Bretagne et en Aquitaine (12 % des surfaces pour chacune de ces régions). Ces trois régions totalisent la moitié des ensemencements.

Répartition par précocité du maïs bio



Source : FranceAgriMer - ECB BIO 2009

Plus d'un quart des surfaces nationales est semé avec des variétés demi-précoces dont 20% présentes en Poitou-Charentes. L'utilisation des variétés précoces recule de 3 points par rapport à l'enquête effectuée en 2008. Leur utilisation représente 23 % des surfaces semées en agriculture biologique dont 39 % localisées en Bretagne et 18 % présentes en Pays de la Loire.

Les variétés demi-tardives dominent dans le Sud-Ouest et occupent 39 % de la surface régionale de la région Aquitaine et 21 % en Midi-Pyrénées. 4 % de la sole est occupée par du maïs bio qui ne correspond à aucune variété inscrite au catalogue français.

62 variétés de maïs bio ont été recensées en 2009 dans cette enquête. Splendis, première variété cultivée, est principalement présente en Pays de la Loire où elle réalise 56 % du total des semis au niveau national et en région Centre (14 % des semis). La variété PR38A24 est la deuxième variété la plus cultivée. 28% des surfaces ensemencées avec cette variété sont localisées en Pays de la Loire.

Agriculture biologique - Récolte 2009

Variétés	Précocité	Année d'inscription	Surfaces nationales (en %)	Surfaces cumulées (en %)
Splendis	demi-précoce	2002	11	11
PR38A24	demi-tardif	2001	7	18
Anjou 277	précoce	2006	6	24
PR39F58	demi-précoce	2002	4	28
Coxximo	précoce	2005	4	32
Amélior	très-précoce	2004	4	36
Realli CS	demi-tardif	2006	4	40
Mas 48V	demi-tardif	2007	3	43
Pixxia	précoce	2007	3	46
Asteri	demi-tardif	2004	3	49
Autres variétés			51	100

Source : FranceAgriMer - ECS BIO 2009

ORGES

> Prédominance des orges de printemps

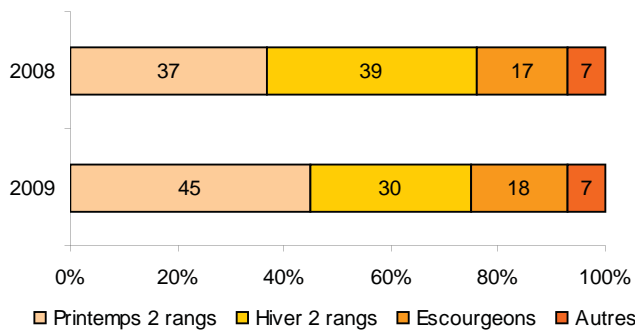
La part des orges de printemps 2 rangs progresse de 8 points par rapport à l'an dernier avec 45 % de la surface enquêtée (contre 27 % en conventionnel). Les orges d'hiver 2 rangs occupent la seconde position avec 30 % des surfaces ; leur utilisation régresse par rapport à 2008.

Les escourgeons, orges d'hiver 6 rangs, gagnent 1 point entre 2008 et 2009.

La principale région productrice (Bourgogne) privilégie les orges d'hiver 2 rangs. Les orges de printemps sont principalement localisées en région Centre avec 26 % des ensemencements nationaux.

7 % de la sole est occupé par de l'orge bio qui ne correspond à aucune variété inscrite au catalogue français.

Orges : Prédominance des orges de printemps 2 rangs



Source : FranceAgriMer - ECS BIO 2009

Agriculture biologique - Récolte 2009

Variétés	Types (*)	Année d'inscription	Surfaces nationales (en %)	Surfaces cumulées (en %)
Prestige	Printemps 2 rangs	2001	10	10
Vanessa	Hiver 2 rangs	1998	8	18
Scarlett	Printemps 2 rangs	1995	8	26
Angela	Hiver 6 rangs	1996	6	32
Nectaria	Hiver 2 rangs	2003	5	37
Extase	Printemps 2 rangs	2004	4	42
Esterel	Hiver 6 rangs	1995	4	45
Platine	Hiver 2 rangs	1996	2	47
Séduction	Hiver 2 rangs	2004	2	49
Cerveoise	Hiver 6 rangs	2005	2	52
Autres variétés	-	-	48	100

Source : FranceAgriMer - ECS BIO 2009

> Prestige passe en tête

Prestige devient la variété la plus semée (+ 2 points par rapport à 2008). Elle est particulièrement présente dans la région orléanaise et occupe 29 % de sa sole.

Après l'effondrement de l'utilisation de Scarlett en 2008, cette variété connaît à nouveau un regain d'utilisation (+ 3 points).

Vanessa perd 2 points par rapport à 2008 et se situe désormais à la troisième place du classement.

TRITICALE

> Triticale : dominance de la variété Bienvenu

Le triticale constitue une matière première pour l'alimentation animale. Il s'impose dans de nombreuses régions par ses qualités de rusticité ainsi que son adaptation à tous les types de sols.

En agriculture biologique, les principales régions de cette culture sont les Pays de la Loire, la Lorraine et la région Centre. Ces trois régions représentent 42 % des surfaces.

La variété Bienvenu reste la variété qui se détache du classement avec 27 % de la surface nationale, devançant toujours la variété Rotégo.

Bienvenu représente 30 % des semis en région Centre ainsi que 18 % en Bretagne.

Rotégo occupe la première position en Franche-Comté (24 %) et en Lorraine (21 %).

Agriculture biologique - Récolte 2009

Variétés	Année d'inscription	Surfaces nationales (en %)	Surfaces cumulées (en %)
Bienvenu	2001	27	27
Rotégo	2000	10	37
Tremplin	2005	8	45
Grandval	2002	8	53
Aprim	2006	6	59
Bellac	2000	4	63
Trinidad	2003	3	67
Wilfried	1998	3	70
Arc-en-Ciel	2000	3	72
Lamberta	1997	3	75
Autres variétés	-	25	100

Source : FranceAgriMer - ECS BIO 2009



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les résultats présentés dans ce document sont obtenus à partir d'une enquête réalisée par voie postale au cours du mois de février 2010. Un questionnaire a été adressé à 4 081 producteurs bio. L'enquête porte sur les variétés cultivées pour le blé tendre, le maïs, le triticale et l'orge en agriculture biologique ainsi que les rendements réalisés pour la récolte 2009.

La répartition variétale nationale est calculée sur l'ensemble du champ géographique de l'enquête.

Tous les ensemencements sont pris en compte quelle que soit l'origine des semences utilisées.

Il convient de ne pas perdre de vue, à la lecture des chiffres présentés dans cette publication, qu'ils sont issus d'un sondage et de les considérer avec toute la prudence requise en la matière.

12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex

tél. : +33 1 73 30 30 00 / fax : +33 1 73 30 30 30

© FranceAgriMer 2010 / www.franceagrimer.fr

Direction Marchés, études et perspectives / Service bases d'information économique

Unité Enquêtes et données filières / Directeur de la publication : Fabien Bova - rédaction : S. Météyé

Réalisation : Direction de la communication et de l'information / studio PAO / fin de rédaction : 6 décembre 2010

Photos : FranceAgriMer, Pixtal, Phovoir, droits réservés / Impression - Atelier d'impression de l'Arborial



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE